

SIRP SAINT-GENES / VENSAT

DOCUMENT DE TRAVAIL

REUNION DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un le quinze du mois d'avril,
Le Comité du SIRP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de VENSAT,
sous la présidence de Mme Brigitte BILLEBAUD, Présidente.

Nombre de membres afférents au comité :	12
Nombre de membres en exercice :	12
Nombre de membres présents :	6
Date de convocation du Comité :	09/04/2021

PRESENTS : Mmes BILLEBAUD, BILLANT (directrice Vensat) CHALUT, CHARTIER, CODINO, DUMARCHEY, LAURENT (directrice St-Genès-du-Retz), M. MAS

EXCUSES : Mme BROULT donne pouvoir à Mme CHARTIER, Mme FALIGUERHO donne pouvoir à Mme CHALUT, Mme HEBRARD, Mr REDON.

ABSENTE : Mme JULIEN

SECRETAIRE : Mme CHARTIER

I – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Présenté par Mr MAS

Le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement :	125 853.28 €
- Recettes de fonctionnement :	141 749.53 €
Soit un excédent de fonctionnement de :	15 896.25 €

- Dépenses d'investissement :	0.00 €
- Recettes d'investissement :	780.89 €
Soit un excédent d'investissement de :	780.89 €

Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.

II – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Dressé par Madame LINDRON Christine, receveur municipal,

Le Comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Le compte de gestion 2020 est approuvé à l'unanimité.

III – VOTE DU BUDGET 2021

Madame Brigitte BILLEBAUD présente le budget 2021.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	48 342.69 €	Participation Communes	89 600.00 €
Charges de personnel	103 770.00 €	Garderie, cantine, extérieurs	62 512.69 €
TOTAL	152 112.69 €	TOTAL	152 112.69 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Matériel informatique	780.89 €	Excédent d'investissement reporté	780.89 €
TOTAL	780.89 €	TOTAL	780.89 €

Le budget primitif 2021 est approuvé à l'unanimité.

V- QUESTIONS DIVERSES

A vérifier : les lignes téléphoniques de St-Genès-du-Retz. Manque de combinés et présence deux lignes effectives (deux numéros) dont une ligne assez ancienne. Nécessité d'appeler Orange pour faire le point sur la situation afin de réguler ensuite le nombre de combinés nécessaires (3 un pour les deux classes + la garderie) mais également les frais engagés par le SIRP. Mme CHARTIER s'engage à faire les démarches.

TBI : les frais de fonctionnement restent pour le moment à la charge de la commune de Vensat, néanmoins, l'objectif est de pouvoir inscrire ces dépenses dans le budget SIRP 2022. La maintenance est à solliciter à l'école de Vensat.

Mmes BILLANT et LAURENT interpellent les élus du SIRP sur les subventions habituellement versées en mars par les mairies concernant les sorties de fin d'année (run and bike et la journée de fin d'année en lien avec l'association La Toulaine), réalisées chaque année, mais en stand-by depuis le contexte sanitaire. Les élus conviennent que les subventions pour l'année 2022 pourront être versées plus tôt, en fonction des besoins (janvier 2022).

Un point a été fait sur les tarifs de garderie et de cantine. Pour rappel, les coûts pour un enfant sont :
→ pour la garderie :

-1,80€ la demi-journée

→pour la cantine : -2,50€ la journée
-4,00€ le repas

Mme Laurent signifie que les parents de deux ou plusieurs enfants, investissant les deux écoles, arrivent régulièrement en retard sur le site St-Genès-du-Retz et souvent même après le bus (soit 16h40-45).

Plusieurs pistes sont évoquées :

-décaler de 5 à 10 min les horaires de sortie de classe des deux sites afin de prévenir de ce retard.

-faire sortir les enfants avec parents sur place avant ceux du bus sur le site de Vensat.

Mme Billant explique que souvent les parents peuvent aussi être en retard à Vensat, ce qui ne solutionne pas réellement le problème.

Ce sujet nous amène sur la garderie et son amplitude horaire. Là encore, Mme Laurent exprime qu'il est difficile de se concentrer et de travailler au moment de la garderie du soir sur le site de Vensat, pour les plus grands qui restent tard et doivent faire leurs devoirs.

Une proposition est faite de grande garderie sur St-Genès-du-Retz (7h-19h) et d'une petite garderie sur Vensat (8h-18h).

Les élus du SIRP vont mettre à l'étude l'organisation de la garderie, afin d'optimiser au mieux les conditions pour les enfants mais aussi pour le personnel.

L'ordinateur de classe de CM va être reçu.

Les ordinateurs des directions doivent être nettoyés. Prévoir la maintenance.